

INNOVATION Hébergée par Neode, la petite société Laserix a conçu un laser qui permet de traiter l'arthrose, en particulier chez le cheval. Son fondateur cherche un partenaire financier.

Un laser au service des chevaux

FRANÇOISE KUENZI

Permettre à des chevaux souffrant d'arthrose, et donc presque toujours promis à l'abattoir, de galoper encore quelques années: c'est le pari gagné par la petite entreprise Laserix, hébergée dans le parc scientifique Neode, à Neuchâtel, qui a opéré avec succès trois chevaux, par arthroscopie, grâce à une technologie unique au laser. Le pari est en fait à demi gagné: fondateur de Laserix, le physicien Pierre Ravussin a besoin d'investisseurs pour passer à la commercialisation de son produit, baptisé Cartilex. Il a besoin de 500 000 francs pour le marché vétérinaire et de un à trois millions de francs pour la médecine humaine.

Un colorant très malin

«Il y a un marché pour mon laser, c'est certain: les statistiques montrent qu'un cheval sur dix souffre d'arthrose et mon procédé pourrait être appliqué à d'autres animaux de compagnie», indique ce Vaudois, dont la start-up est domiciliée à Neuchâtel, même si son labo est toujours installé dans sa maison de Baulmes, près d'Yverdon. Pierre Ravussin est même persuadé que la technique qu'il a brevetée pourrait aussi être utilisée sur du cartilage humain, «très proche du cartilage articulaire équin par son épaisseur et les contraintes qu'il subit».

Car aujourd'hui, il n'y a pas dix mille manières de traiter l'arthrose: «On racle le cartilage», résume-t-il. Son laser permet, lui, de le lisser. «J'ai découvert qu'un colorant, déjà utilisé en médecine, se fixe à la surface du cartilage articulaire», explique-t-il. «Cette couche colorée absorbe sélectivement la lumière d'un laser de faible puissance, permettant le lissage de



Après la difficile installation du cheval sur la table d'opération, l'arthroscopie de la cheville de l'animal peut commencer à la clinique Neugraben. SP



«Un cheval sur dix souffre d'arthrose. Il y a donc un vrai marché pour mon laser.»

PIERRE RAVUSSIN FONDATEUR DE LASERIX À NEUCHÂTEL

la surface du cartilage sans effet négatif». En un seul passage du laser, les aspérités que provoque l'arthrose disparaissent et le cartilage redevient tout lisse.

Dans un premier temps, un projet CTI (la Commission pour la technologie et l'innovation) de la Confédération a permis de réaliser des tests sur des car-

tilages vivants à l'Institut de pathologie de l'Université de Berne. Il fallait ensuite essayer le laser sur des chevaux vivants. Pierre Ravussin a fini par trouver un partenaire enthousiaste, Theo Tschanz, chirurgien vétérinaire à la clinique équine Neugraben, en Argovie. C'est là qu'il a pu traiter, cet été, un étalon pur-

sang qui souffrait d'une légère arthrose et d'une ulcération d'un cartilage. «Le cheval a bien supporté l'opération. A présent il marche bien, il trotte et il galope», se réjouit le physicien.

Quelques années de plus

Qui est catégorique: «Un cheval de course ou de compétition qui souffre d'arthrose est euthanasié. Et les chevaux sont parfois âgés de deux ou trois ans lorsqu'ils en sont victimes. Si, avec mon laser, on peut prolonger leur carrière de quelques années, c'est précieux, car ces chevaux valent plusieurs dizaines de milliers de francs.»

Grâce au soutien du canton de Neuchâtel, le fondateur de Laserix a pu participer en juin au salon FranceVet, où l'intérêt a

été vif dans les milieux équestres. Une étude de marché a aussi été réalisée. Mais il n'a pas encore trouvé le partenaire financier dont il aurait besoin. «Cela peut aussi être un repeneur», note-t-il.

C'est que Pierre Ravussin a largement dépassé l'âge de la retraite, et qu'il doit donc penser à la pérennité de son invention. Même si, dans son labo de Baulmes, où il assemble lui-même les différents prototypes de son laser à diode, le septuagénaire est encore bien occupé. Car le laser, il connaît sur le bout des doigts: en 1966, il avait fondé une société, Alcyon, qui fabriquait des lasers destinés à l'industrie horlogère. Pour un autre genre de trotteuses, donc... ●

BUDGET ÉTATIQUE Gain de cause partiel pour les syndicats

Les syndicats n'acceptent pas le principe de la limitation de la progression des charges salariales que l'Etat de Neuchâtel entend respecter. Une délégation du Conseil d'Etat neuchâtelois rencontrait hier les syndicats. Le gouvernement souhaitait fixer définitivement les conditions salariales 2015 avec les partenaires syndicaux, à l'heure où la commission financière du Grand Conseil bouclait ses travaux sur le budget 2015.

Opposition de fond

Les nouvelles propositions faites par le Conseil d'Etat à cette occasion n'ont pas permis d'aboutir à un accord. Les syndicats s'opposent sur le fond à la limitation à 0,5% de la progression des charges salariales, hors adaptation au coût de la vie.

Les syndicats relevaient que le système transitoire proposé par le gouvernement, dans l'attente de la mise en place d'un nouveau mode de rémunération pérenne, exigeait un sacrifice proportionnellement plus important pour les salaires les moins élevés, en particulier dans l'enseignement.

Sensible à ces arguments, le Conseil d'Etat a soumis aux syndicats, hier, de nouvelles propositions. L'augmentation serait formulée en valeur absolue et non plus en pourcentage. Ceci aurait pour effet d'atténuer les conséquences négatives du premier projet, sans déroger au principe du 0,5%.

Prenant acte de l'échec de cette négociation, le Conseil d'Etat adoptera rapidement un régime transitoire qui durera jusqu'à la mise en place d'un régime définitif, dont il souhaite un aboutissement d'ici deux à trois ans. Son objectif est d'aboutir à un système identique pour le personnel de la fonction publique et le personnel enseignant. Il entend associer étroitement les syndicats à la mise en place du nouveau régime salarial pérenne. ● LBY - COMM

ENTRAIDE SOCIALE Une association neuchâteloise des proches aidants verra le jour samedi

«Personne ne devrait plus revivre cette situation»

Le dévouement des bénévoles que l'on appelle les «proches aidants» n'est pour l'heure pas officiellement reconnu. Mais les choses vont changer, et plutôt rapidement, puisque c'est samedi que va se constituer l'Association des proches aidants neuchâtelois.

Manque de repères

Le rôle des proches aidants est en effet capital, a souligné hier le président ad interim de l'association, Vincent Martinez. Il ne s'agit pas seulement, en l'occurrence, d'accompagner des personnes âgées, comme on le croit trop souvent. Les proches s'occupent aussi de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, de handicaps physiques ou psychiques qui requièrent un engagement important. Mais, faute de soutien adéquat, ils se trouvent souvent sans repères face aux difficultés.

Pour Nadia Nicoli, membre du comité intérimaire et coordinatrice de l'Association neuchâte-

loise d'accueil et d'action psychiatrique (Anaap), on peut définir le proche aidant comme «quelqu'un qui apporte, de manière régulière, durable et intense une aide ou des services à une personne dépendante, sans être au bénéfice d'un statut professionnel lié à cette activité».

Les proches peuvent être pères, mères, époux, conjoints, frères, sœurs, fils, filles, ou amis. Ils peuvent être confrontés à des handicaps très divers. Mais la plupart d'entre eux, malgré ces différences, sont confrontés à des difficultés semblables.

Solitude et épuisement

Un sentiment de solitude peut survenir très tôt, tout comme l'épuisement. Le manque de reconnaissance du travail accompli pèse sur le proche, souvent découragé et culpabilisé. Celui-ci éprouve le besoin de partager ce qu'il vit, de profiter de périodes qui lui permettent de se ressourcer. Il désire aussi connaître les organisations ou services qui peu-



Le proche aidant, un maillon social capital. ARCHIVES DAVID MARCHON

vent l'aider. Delphine Vaucher, membre d'Insieme (L'Association neuchâteloise de parents de personnes mentalement handicapées) insiste elle aussi sur le fait que les proches aidants ont eux-mêmes besoin d'être aidés, parce qu'ils sont un «maillon vital» dans la société.

Le père d'un jeune adulte handicapé est venu témoigner de ce qu'il a vécu en voyant son fils ado-

lescent, jusque-là sans problème, se renfermer sur lui, s'isoler et se voir contraint de renoncer complètement à ses études.

Désespéré, ce père, malgré des appels tous azimuts, ne trouve pas de relais efficaces auprès des professionnels du domaine. «Il manque vraiment une écoute», affirme-t-il, «personne ne devrait plus revivre cette situation». Mais sa longue lutte est elle-même source

d'expertise: «Avec l'expérience, on peut devenir proche aidant des proches aidants», d'où l'utilité de réunir toutes les forces disponibles, insiste-t-il.

Détermination sans faille

A travers une thérapie de famille, ce père a appris «à vivre avec la maladie», à ne pas se montrer trop exigeant avec son fils. Pourtant, les résultats sont là: il mène maintenant un combat de tous les instants pour permettre à son fils de retrouver une activité, au moins partiellement.

Mais le chemin est long. «Dans notre société, il faut demander pour obtenir, il faut défendre ses droits.» Particulièrement pugnace, ce père n'est pas près d'abandonner. D'où son engagement en faveur de l'association qui naîtra samedi. ● JGI

Assemblée constitutive de l'Association des proches aidants neuchâtelois, samedi 22 novembre à 15h à la salle du Faubourg, faubourg de l'Hôpital 65, à Neuchâtel. Ouverte à tous les intéressés.

MÉMENTO

DROITS DE L'ENFANT Écoliers dans la rue.

Depuis lundi et jusqu'à vendredi, à l'invitation de Terre des hommes, près de 3300 écoliers de Suisse participent à la Journée internationale des droits de l'enfant. Les écoliers tiennent des stands d'information, cirent des chaussures, lavent des pare-brise ou révèlent leurs talents artistiques. Les dons ainsi collectés lors sont destinés à des projets de protection de l'enfance au Burkina Faso, en Colombie, au Népal, dans les Territoires palestiniens, au Togo et au Maroc. Dans notre région, ces actions ont lieu, selon divers horaires, demain dans les villes et villages suivants: Sonvilier, Le Locle, Boudry, Cortaillod, Neuchâtel, Marin et La Neuveville, et après-demain à Fleurier. On peut retrouver les lieux et les horaires précis sur internet au moyen du raccourci <http://urlz.fr/W3r> ●